



PROVINCE DE QUÉBEC

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la

soussigné, directrice générale/secrétaire-trésorière de la susdite municipalité,
QUE:-

Le Conseil de la municipalité d'Adstock, lors de la séance ordinaire tenue le 9 avril 2018, a adopté le règlement n°217-18 déléguant à la directrice générale/secrétaire-trésorière, aux chefs d'équipe et au directeur des loisirs, de la culture et des relations avec les groupes communautaires le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats.

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau du soussigné, celui-ci étant situé au 35, rue Principale Ouest, Adstock, secteur St-Méthode et ce, aux heures normales d'ouverture du bureau.

Donné à Adstock, ce 10 avril 2018.

La directrice générale & secrétaire-trésorière,

Renée Vachon